



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

DEUXIÈME RÉUNION DU SOUS-GROUPE COMMUNICATIONS, NAVIGATION
ET SURVEILLANCE (CNS/SG) DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE (APIRG)
(CNS/SG/2

(Dakar, 22 – 25 mai 2007)

Point 2 de l'ordre du jour: Termes de référence, programme de travail et composition du Sous - groupe CNS tels que définis par APIRG/15

Point 9 de l'ordre du jour: Futur programme de travail et composition du Sous-groupe CNS

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire
La présente note de travail passe en revue les termes de référence, le programme de travail et la composition du Sous – groupe CNS tels que définis par APIRG/15.
Suite à donner : Voir paragraphe 3.
Référence:
Rapport de la réunion APIRG/15

1. Introduction

1. Lors de sa quinzième réunion, le Groupe régional de planification et de mise en œuvre (APIRG) a adopté les termes de référence, la composition et le nouveau programme de travail du Sous – groupe Communications, Navigation et Surveillance (CNS/SG) tels qu'ils figurent en **Appendice** à la présente note de travail.

2. Discussion

2.1 Les principales tâches du Sous – groupe CNS sont le développement continu et cohérent de plans de mise en œuvre des services de communications, de navigation et de surveillance aéronautiques, ainsi que l'identification, l'examen et le suivi des carences affectant les services CNS dans la Région AFI.

2.2 Les différents points du programme de travail sont inclus dans l'ordre du jour de la présente réunion et font l'objet de notes de travail/ou d'information du Secrétariat, ainsi que des Etats et Organisations internationales et régionales.

3. Suite à donner par le Sous - groupe:

3.1 Le Sous - groupe CNS est invité à:

- a) prendre note de ses termes de référence et de son programme de travail tels que définis par APIRG/15 ; et
- b) formuler, s'il y a lieu, des commentaires et suggestions sur les termes de référence et le programme de travail.

Appendice

MANDAT, FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET COMPOSITION DU SOUS-GROUPE CNS

1. Mandat

- a) Assurer l'élaboration continue et cohérente du Plan de navigation aérienne de la Région AFI dans les domaines des communications, de la navigation et de la surveillance (CNS) aéronautiques, y compris l'élaboration des éléments CNS du Plan AFI de mise en œuvre du CNS/ATM, en tenant compte des nouveaux développements, et en harmonie avec le Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM et les plans des régions adjacentes ;
- b) Identifier, examiner et assurer le suivi des carences qui empêchent ou affectent la fourniture de services télécommunications aéronautiques efficaces et recommander des mesures correctives appropriées ;
- c) Préparer, selon les besoins, des analyses coûts/avantages des options de mise en œuvre des éléments C, N et S des systèmes CNS/ATM; et
- d) Etudier, selon les besoins, les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des systèmes C, N, et S dans la Région AFI.

2. Programme de travail

Point	Description de la tâche	Priorité	Date cible
1.	Analyser, examiner et assurer le suivi de la mise en œuvre et du fonctionnement du service fixe aéronautique (RSFTA, ATS/DS), du service mobile aéronautique (SMA) et du service de radio navigation aéronautique (ARNS). Identifier les carences affectant les télécommunications aéronautiques et proposer des mesures correctives en vue de leur élimination.	A	Action continue
2.	Assurer le suivi de l'intégration/interopérabilité des réseaux VSAT dans la Région AFI.	A	Action continue
3.	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la couverture VHF dans la Région AFI, conformément à la Recommandation 9/12 de la RAN AFI/7.	A	APIRG/16
4.	Analyser et examiner le rapport de l'Equipe de travail sur la planification de la transition du RSFTA vers l'ATN.	A	APIRG/16
5.	Assurer le suivi de l'augmentation de la vitesse de transmission et de la mise en œuvre des protocoles de contrôle des communications orientés bits pour les circuits principaux du RSFTA.	A	APIRG/16
6.	Assurer la coordination et le suivi de la position de l'OACI aux Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT (CMR-UIT).	A	Action continue
7.	Poursuivre le développement progressif du Plan de mise en œuvre du CNS/ATM (AFI/7 Conclusion 13/1), en coordination avec le Sous-groupe ATM.	A	Action continue
8.	Établir des cas d'affaire détaillés sur les options de mise en œuvre du CNS/ATM concurrentes pour les zones d'acheminement, en coordination avec le Sous-groupe ATM.	B	Action continue
9.	Coordonner les plans établis par les Etats, les organisations internationales, les compagnies aériennes et l'industrie pour la mise en œuvre du plan régional des systèmes CNS/ATM.	B	Action continue
10.	Mettre à jour de façon régulière le Chapitre 2 et les tableaux de la partie II du Plan mondial (Doc 9750).	B	Action continue

Point	Description de la tâche	Priorité	Date cible
11.	Examiner et donner son avis sur l'étude menée par MIDANPIRG sur l'initiative de l'Egypte relative à un système basé sur un satellite à missions multiples spécialisé dans les services CNS/ATM.	B	APIRG/16
12.	Se tenir au courant de la recherche développement, des expérimentations et des démonstrations entreprises dans la Région AFI, ainsi que des données communiquées par d'autres régions.	B	Action continue
13.	Étudier plus à fond le concept OACI des installations et services multinationaux de navigation aérienne AFI dont il est question dans le rapport AFI/7 (point 14 de l'ordre du jour, Conclusion 10/6 c) de la réunion).	C	Action continue
14.	Tenir à jour une base de données sur la planification et la mise en œuvre des éléments C, N et S du CNS/ATM dans la Région AFI.	B	Action continue
15.	Poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan de surveillance aéronautique AFI.	A	APIRG/16

Priorités:

- A: Tâche hautement prioritaire pour laquelle le rythme des travaux devrait être accéléré.
- B: Tâche moyennement prioritaire pour laquelle les travaux devraient être entrepris dès que faire se peut, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité "A".
- C: Tâche de moindre priorité, pour laquelle les travaux devraient être entrepris en fonction du temps et des ressources disponibles, mais sans porter préjudice aux tâches "A" et "B".

Composition

Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, R.D du Congo, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Maroc, Maurice, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie, ACAC, ASECNA, IATA et IFALPA.
